



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du jeudi 30 novembre 2023 -

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Adoption du procès-verbal du CA du 7 novembre 2023
- III. Activités pédagogiques
 - Charte des sorties et voyages
- IV. Administration et logistique
 - Sortie d'inventaire
 - Projet de budget 2024
 - Contrats et conventions

Président : Monsieur Mathieu FABRE

Secrétaire : Madame Mélanie LENORMAND

Total des membres du CA : 28

Quorum : 15

Présents : 24

Votants : 24

Invités : 0

LISTE DES PARTICIPANTS – LYCÉE ALAIN CHARTIER de BAYEUX

1. MEMBRES DE DROIT

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
FABRE Mathieu	Provisur par intérim	X		
HUET-LE GRAND Stéphanie	Provisur adjointe	X		
VIAL Antoinette	Adjointe gestionnaire	X		
GUIBOUT Patricia	C.P.E.	X		
GASSION Sandrine	Invitée		X	

2. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
DUPONT Lucette	Conseil régional de la région Normandie	X		X		
GOMONT Patrick	Vice-président de la région Normandie	X			X	
CHAPRON Philippe	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
NOUVELOT Cédric	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
LAISNEY Olivier	Représentant de la commune	X		X		
JEAN-PIERRE Françoise	Représentant de la commune		X		X	
MOULIN Gilles	Représentant Bayeux-Intercom		X		X	

3. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECHEVALLIER Jordan	Personnel enseignant	X		X		
CAPEL Catherine	Personnel enseignant	X		X		
GALLAIS Catherine	Personnel enseignant	X		X		
DOMINGUEZ Anne	Personnel enseignant	X		X		
FOURMOND Valérie	Personnel enseignant	X		X		
QUEVREUX Sophie	Personnel enseignant	X		X		
AGRA Isabelle	Personnel enseignant	X		X		
LONGUET Olivier	Personnel enseignant		X		X	
BLIN Eric	Personnel enseignant		X		X	
DELAPIERRE Léa	Personnel enseignant		X		X	
LENORMAND Mélanie	Personnel IATSS et agents de lycée	X		X		

PRIGENT Gabriel	Personnel IATSS et agents de lycée	X		X		
MURY Cécile	Personnel IATSS et agents de lycée	X		X		
CHAUVEL Karine	Personnel IATSS et agents de lycée		X		X	
BIGOT Yannick	Personnel IATSS et agents de lycée		X		X	

4. REPRESENTANTS DES ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
BOUCLET Arthur	Elève	X		X		
BUNEL Emma	Elève	X		X		
ANCEL Mélina	Elève	X		X		
BEHUE Robin	Elève	X		X		
VIMONT Arthur	Elève	X		X		
BOUVIER-GORAYEB Leïla	Elève		X		X	
LE VALLOIS Thibaud	Elève		X		X	
LELIEPVRE Romane	Elève		X		X	
GIRARD Sacha	Elève		X		X	
MARIE Lou	Elève		X		X	

5. REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
ROYER Patrick	Parents d'élève	X				X
ABRAHAM Laurent	Parents d'élève	X				X
TASSIN Eric	Parents d'élève	X		X		
DIDIER Céline	Parents d'élève	X				X
MARCASTEL Thierry	Parents d'élève	X				X
MAUPAS GUICHARD Karine	Parents d'élève		X			X
BRUEL Jennifer	Parents d'élève		X	X		
DESPLANQUES Christelle	Parents d'élève		X			X
BUON Patricia	Parents d'élève		X		X	
MESLET Olivier	Parents d'élève		X	X		

Ouverture de la séance à 18h00. Le quorum est atteint.

24 personnes sont présentes.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme LENORMAND Mélanie, membre des personnels IATSS, est désignée secrétaire de séance.

M. FABRE donne une information sur le vol des calculatrices et de portefeuilles qu'il y a eu au sein de l'établissement. Les auteurs des vols ont été identifiés. Une procédure disciplinaire est à venir la semaine prochaine.

II. Adoption du procès-verbal du CA du 7 novembre 2023

Une remarque a été faite par Mme DOMINGUEZ sur la page 6 à propos de la gestion des absences lors des CCF. Elle demande à ce qu'une mention supplémentaire soit ajoutée pour mieux comprendre en tant que parent la subtilité.

Mme QUEVREUX explique la différence.

M. FABRE indique qu'une mention va être ajoutée aux différents points :

- Soit l'élève a un certificat médical... : passage au rattrapage « suivant le protocole défini »
- Soit l'élève est absent pour des raisons personnelles « : passage au rattrapage selon son activité ».

M. TASSIN demande également comment est faite la prise en charge des élèves en situation de handicap. Mme QUEVREUX lui répond qu'une épreuve adaptée en fauteuil est possible pour beaucoup de sports.

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

III. Activités pédagogiques

• Charte des sorties et voyages

M. FABRE explique que la précédente charte manquait de précision et qu'il était nécessaire d'en réécrire une nouvelle.

La charte présentée se compose de deux parties : le chapitre 1 concerne les sorties obligatoires, le chapitre 2 concerne quant à lui les voyages et sorties facultatifs.

M. FABRE commente les articles principaux :

Chapitre 1 :

- Article 2 : la sortie doit se dérouler durant l'emploi du temps de l'élève et sur une journée maximum
- Article 5 : gratuité, financement sur le budget établissement et/ou le Pass Culture
- Article 7 : une fiche détaillée doit être fournie pour toute demande de sortie pour pouvoir les anticiper

Mme CAPEL demande si le délai de transmission de la fiche détaillée qui est d'1 mois peut être réduit car les enseignants n'ont pas forcément toutes les informations nécessaires au moment de rendre la fiche. M. FABRE explique qu'à titre exceptionnel, ce délai peut en effet être écourté s'il n'y a pas d'incidence financière et que l'accord du chef d'établissement a été donné.

Chapitre 2 :

- Article 1 : ont lieu lors des temps personnels et/ou scolaires, comprennent une ou plusieurs nuitées
- Article 2 : ne peuvent excéder 5 jours sur le temps scolaire
- Article 3 : discussion avec les enseignants, les élèves ne participant pas à la sortie doivent avoir une continuité, l'emploi du temps est réorganisé pour les élèves restants. De plus, un enseignant ne peut pas partir plus de 10 jours par an.
- Article 5 : voyages anticipés sur l'année N-1 afin de budgétiser les finances allouées même si ébauche. La demande doit être déposée au plus tard le 31 mai N-1.

Question de Mme QUEVREUX à propos de la date du 31 mai. M. FABRE répond qu'à titre exceptionnel la date pourra être modifiée à condition que la direction soit d'accord.

- Article 6 : article très important, la proposition à l'ensemble d'un groupe constitué est obligatoire par souci d'équité. Le taux de participation minimum est de 75% du groupe ; en dessous le projet peut être annulé

Remarque de Mme FOURMOND sur le nombre de participants au voyage en Espagne qui n'est de 15 seulement. M. FABRE explique que les échanges ne sont pas compris dans cette charte.

- Article 8 : contrat d'engagement financier avec les familles avant tout engagement auprès des différents organismes
- Article 10 : contribution de 60.00 € par jour demandée aux familles soit un maximum de 300.00 €. Mme VIAL propose d'enlever cette notion de l'article car cela est impossible à tenir au vu de l'explosion des prix : accord de toute l'assemblée.
- Article 11 : les élèves s'interrogent sur le règlement des accompagnateurs. Il leur est expliqué que bien sûr les familles ne payent pas pour les professeurs, les participations des accompagnateurs sont financées par l'établissement sur le budget de fonctionnement.

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

IV. Administration et logistique

Intervention de Mme VIAL.

- **Sortie d'inventaire**

Le montant total de l'inventaire s'élève à environ 570 000.00 €.

Autorisation de sortie d'inventaire des biens obsolètes pour un montant de 36 616.44 € dont 4 327.94 € de régularisation sur le compte 215 en vue du passage au logiciel de comptabilité Opale en 2025.

Le matériel sorti comprend : des matériels d'entretien (lave-linge, sèche-linge, tondeuse), de sciences (multimètre), informatiques, de restauration et un véhicule Clio.

L'autorisation de sortie des biens est soumise au vote.

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Décision budgétaire modificative pour vote n° 8

La DBM concernant les éléments d'actifs cédés, pour les biens qui ne sont pas complètement dépréciés, d'une valeur imputable nette de 2 096.62 €, est soumise au vote.

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- **Projet de budget 2024**

Mme VIAL rappelle que le budget est un acte du chef d'établissement, un acte de prévision et d'autorisation.

Elle présente le cadre budgétaire puis commente les documents.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Elle est versée par la Région au lycée. Elle a été calculée sur la base de 627 élèves, inscrits à la rentrée 2022 soit 35 élèves de moins cette année. Elle est composée de 2 parts : la part enseignements (82 629.00 €) et la part bâtiments (121 323.00 €). La DGF est identique à l'année précédente.

Contexte budgétaire :

C'est un budget fortement contraint par des dépenses incompressibles inhérentes aux postes des fluides, des contrats obligatoires et d'entretien mais aussi plus de projets culturels avec des coûts de transports en bus élevés.

La DGF n'est pas augmentée mais la Région s'est engagée à soutenir à nouveau les lycées en 2024 pour l'énergie (dotation de secours). 142 106.00 € de dotations de secours pour l'énergie ont été versées en 2023 au lycée.

Le prix de l'énergie sur l'électricité et le gaz devrait baisser d'un tiers environ en 2024 par rapport aux tarifs 2023.

Détail du projet de budget par service :

Les services généraux (328 969.22 €) regroupent le service activités pédagogiques qui représentent 27 %, le service vie de l'élève 3 % et le service administration et logistique 70 %.

➤ Activités pédagogiques (AP)

Le total du service AP est de 87 886.13 €, en nette augmentation par rapport au budget initial 2023.

18h45 : départ de Mme QUEVREUX

Les projets culturels adoptés lors de la précédente séance du conseil d'administration sont nombreux et représentent un total de 16 290.00 €.

La part la plus importante de ce service concerne l'ouverture à l'internationale (40 183.48 €) : échange avec la Norvège, séjour en Irlande à Dublin et Belfast.

Certaines dépenses de fonctionnement de ce service ont donc été diminuées pour financer l'ensemble des projets culturels.

➤ Vie de l'élève (VE)

Le total de ce service est de 10 100.00 €.

Les dépenses concernent principalement les aides pour les élèves au titre des fonds sociaux.

➤ Administration et logistique (ALO)

Le total des dépenses du service ALO est de 230 983.09 €.

Le domaine viabilisation représente 50% des dépenses, soit 114 700.00 €. Il impacte de plus en plus les budgets d'EPLÉ.

Les ressources propres du domaine viabilisation proviennent des versements du SRH et du collège Alain Chartier.

La prévision est supérieure de 14 600 € à la moyenne prise en compte par la collectivité pour le calcul de la DGF 2024.

Les charges de viabilisation représentent une part importante des dépenses de fonctionnement annuelles pour la Région et les EPLÉ. Les tarifs 2024 du gaz et de l'électricité devraient être inférieurs, un tiers de moins par rapport aux tarifs 2023.

En 2022, les dépenses d'énergie se sont élevées à 27.8 millions d'euros pour l'ensemble des établissements de la Région Normandie et sont estimées pour 2023 à 56 millions d'euros pour tous les lycées. Le lycée met l'accent sur la sobriété énergétique (remise en fonctionnement du chauffage après les congés de Toussaint avec des horaires réduits l'après-midi, le chauffage au gymnase n'a pas encore été rallumé...). Les consommations de gaz sont en baisse depuis 2021.

54 000.00 € ouverts sur la ligne budgétaire chauffage contre 58 000.00 € en 2023. L'établissement n'était pas en capacité d'ouvrir plus et sera donc contraint de solliciter une dotation de secours. Mme DUPONT annonce que la région a prévu une enveloppe de 9 millions d'euros pour financer les dotations de secours 2024.

Electricité : Hausse subie de 38 % en 2023. Les consommations diminuent tous les ans depuis 2018 grâce au remplacement progressif des néons par des éclairages Led. 170 dalles Led viennent d'être commandées pour équiper les salles des bâtiments C, D et E. La prévision budgétaire depuis l'année dernière est supérieure de 9 000.00 € à celle des budgets 2021 et 2022.

La maintenance et entretien des locaux représente 32% des dépenses de ce service, soit 74 212.00 €.

Le domaine communication quant à lui représente 3% des dépenses, soit 6 650.00 €. La révision diminue tous les ans, cette année on observe une baisse de 2 000.00 € sur les dépenses de téléphone. Cela est dû à l'adhésion au groupement de commande téléphonie. Les affranchissements sont en baisse depuis plusieurs années.

En plus des services généraux, le budget d'un établissement comprend des services spéciaux (575 096.12 €) : le service restauration et hébergement (83%) ainsi que le service bourses nationales (17%). La section de fonctionnement représente un budget de 904 065.34 €.

➤ Service restauration et hébergement (SRH)

Ce service annexe a ses recettes et dépenses propres. Le total de ce service est de 479 892.12 €. La prévision de recettes est inférieure à 2023 car on a moins de demi-pensionnaires lycéens s'expliquant par la baisse d'effectifs (-21 305.00 € de recettes sur les forfaits lycéens mais une prévision supérieure de 6 838.00 € sur les forfaits collégiens).

En revanche, on constate une hausse du nombre de commensaux déjeunant au self, ce qui est un indicateur de la qualité de la restauration. La prévision de recettes est donc en augmentation.

L'ensemble des recettes de repas représente un prévisionnel de 141 700 repas en 2024.

Les dépenses sur SRH sont regroupées dans les domaines suivants : l'administration (5 550.00 €), l'entretien (42 788.42 €), l'hébergement des internes (9 internes : 9 870.18 €), le matériel (11 000.00 €) et le crédit nourriture (324 943.48 €).

L'établissement est très engagé dans le plan « je mange normand dans mon lycée », deuxième mis en place pour 2022-2027. Le lycée Alain Chartier est classé 12^{ème} sur 124 lycées avec 64.3% de produits normands servis. Le repas au menu du 30 novembre a été élaboré avec 100 % de produits normands. La Région a mis en place à cette occasion une animation sous forme de quiz à destination des élèves avec des lots à gagner.

➤ Service des bourses nationales (SBN)

Le total de ce service est de 95 204.00 €.

Les élèves veulent savoir qui paye les bourses. Elles sont versées par le service des bourses (SIB) de la DSDEN de la Manche aux établissements qui les reversent aux familles bénéficiaires.

Le nombre de boursiers a augmenté par rapport à l'année dernière : il est passé de 13% à 16%, soit un total de 96 boursiers. Notre lycée reste tout de même sous la moyenne du Calvados.

Mme AGRA souhaite connaître la notion de bourse au mérite. Cette particularité concerne les élèves déjà boursiers qui ont obtenu la mention très bien ou bien au brevet des collèges.

Enfin, en opérations en capital (OPC), le total de ce service de 17 000.00 € correspond à un prélèvement sur fonds de roulement.

M. LECHEVALLIER s'interroge sur le fonds de roulement. Mme VIAL explique que le montant du fonds de roulement correspond au cumul des excédents des années précédentes.

M. FABRE remercie Mme VIAL pour son investissement dans cette dynamique de gestion de budget et pour tout le travail fourni.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

• Contrats et conventions

Délégation du CA au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions à incidence financière annuelle ainsi que les contrats et conventions des projets pédagogiques approuvés, dans la limite des crédits ouverts au budget 2024.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fin de la séance.

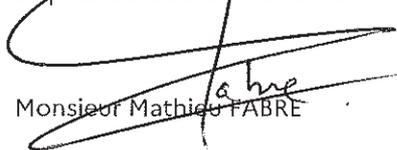
Le conseil est clôturé à 19h33.

La secrétaire de séance,



Madame Mélanie LENORMAND

Le président du Conseil d'Administration,



Monsieur Mathieu FABRE